

23 JUL. 2024

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 09/07/2024

<p>Date de la convocation 02/07/2024</p> <p>Date d'affichage 03/07/2024</p>	<p>L'an 2024 et le 9 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>
<p>Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 13 Votants : 18</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, VRILLON Brigitte, MM : CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOREAU Celine Kim à Mme THIBAUT Annie, MM : ARNOULT Thierry à Mme COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LESCURE Pierre à Mme VRILLON Brigitte, RABIER Jean-Claude à M. DUCHALAIS Alain, VITORIA Jean Raymond à Mme BONNEAU Isabelle Excusé(s) : M. MÉTAIS Christian</p> <p>Secrétaire de séance : M. CARNIAUX Julien</p>
<p>Réf : 2024_07_01</p> <p>A l'unanimité Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Mention exécutoire : Oui</p>	<p>Objet de la délibération : Tableau des emplois 01/09/2024 (Pause Méridienne et Centre de Loisirs)</p> <p>M le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.</p> <p>Il précise que les besoins de la collectivité nécessitent la création des postes suivants :</p> <p>Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation à 29,19/35 à compter du 01 septembre 2024 Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation à 35/35 à compter du 01 septembre 2024 Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation à 28.50/35 à compter du 01 septembre 2024 Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation à 7.50/35 à compter du 01 septembre 2024</p> <p>Ces postes sont prévus pour la Pause Méridienne et le Centre de Loisirs. En raison des tâches à effectuer, le Maire propose l'établissement de contrats à durée déterminée d'une durée d'un an à compter du 01 septembre 2024, renouvelable pour la même durée par reconduction expresse.</p> <p>La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.</p>

	<p>Décision : Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de créer, les postes ci-dessus à compter du 01 septembre 2024 au titre de l'article 332-8-2. D'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur ces emplois permanents en contrat à durée déterminée d'une durée d'un an à compter du 1er septembre 2024 renouvelable pour la même durée par reconduction expresse par reconduction expresse. Les dépenses correspondantes sont et seront inscrites au budget de la commune. Et donne pouvoir au maire pour signer les documents relatifs à ces dossiers.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 19 JUIL. 2024 et publication ou notification du : 22 JUIL. 2024</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat Certifié exécutoire, publié ou notifié Le Maire A.DUCHALAIS</p>   <p>Secrétaire de séance</p>  <p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p>  

23 JUIL. 2024

République Française
Département
Loir et Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 09/07/2024

Date de la convocation 02/07/2024 Date d'affichage 03/07/2024	L'an 2024 et le 9 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.
Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 13 Votants : 18	Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, VRILLON Brigitte, MM : CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOREAU Celine Kim à Mme THIBAUT Annie, MM : ARNOULT Thierry à Mme COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LESCURE Pierre à Mme VRILLON Brigitte, RABIER Jean-Claude à M. DUCHALAIS Alain, VITORIA Jean Raymond à Mme BONNEAU Isabelle Excusé(s) : M. MÉTAIS Christian Secrétaire de séance :M. CARNIAUX Julien
Réf : 2024_07_02 A l'unanimité Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0 Mention exécutoire : Oui	Objet de la délibération : Tableau des emplois 01/09/2024 Il est demandé au conseil municipal de créer les postes suivants : <ul style="list-style-type: none">- de créer un poste d'adjoint administratif sur un emploi permanent à temps complet à compter du 01 septembre 2024 (mise en stage de l'agent).- de créer un poste d'adjoint administratif sur un emploi permanent à temps non complet à 20/35ème à compter du 01 septembre 2024 (mise en stage de l'agent). Décision : Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, les créations de postes ci-dessus et donne pouvoir au maire pour signer les documents relatifs à ces dossiers.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 19 JUIL. 2024 et publication ou notification du : 22 JUIL. 2024	Transmis au Représentant de l'Etat Certifié exécutoire, publié ou notifié Le Maire A.DUCHALAIS Secrétaire de séance Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS


Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 09/07/2024

<p>Date de la convocation 02/07/2024</p> <p>Date d'affichage 03/07/2024</p>	<p>L'an 2024 et le 9 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>
<p>Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 13 Votants : 18</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, VRILLON Brigitte, MM : CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOREAU Celine Kim à Mme THIBAUT Annie, MM : ARNOULT Thierry à Mme COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LESCURE Pierre à Mme VRILLON Brigitte, RABIER Jean-Claude à M. DUCHALAIS Alain, VITORIA Jean Raymond à Mme BONNEAU Isabelle Excusé(s) : M. MÉTAIS Christian</p> <p>Secrétaire de séance : M. CARNIAUX Julien</p>
<p>Réf : 2024_07_03</p> <p>A l'unanimité Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Mention exécutoire : Oui</p>	<p>Objet de la délibération : CEE ETE 2024</p> <p>Le maire informe qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs pour les vacances de recruter des animateurs afin de faire face aux effectifs inscrits.</p> <p>Vacances été 2024 1 CEE BAFA du 15/07/2024 au 26/07/2024 soit 10 jours 1 CEE BAFA du 15/07/2024 au 26/07/2024 soit 10 jours 1 CEE BAFA stagiaire du 15/07/2024 au 19/07/2024 soit 5 jours 1 CEE BAFA stagiaire du 26/07/2024 au 2/08/2024 soit 6 jours 1 CEE BAFA stagiaire du 26/08/2024 au 29/08/2024 soit 4 jours 1 CEE BAFA du 26/08/2024 au 29/08/2024 soit 4 jours 1 CEE BAFA du 26/08/2024 au 29/08/2024 soit 4 jours 1 CEE BAFA du 26/08/2024 au 27/08/2024 soit 2 jours</p> <p>Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer les contrats nécessaires pour le bon fonctionnement du service.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 19 JUL. 2024 et publication ou notification du : 22 JUL. 2024</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat</p> <p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p> <p>Secrétaire de séance</p>  

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 09/07/2024

<p>Date de la convocation 02/07/2024</p> <p>Date d'affichage 03/07/2024</p>	<p>L'an 2024 et le 9 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>
<p>Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 13 Votants : 18</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, VRILLON Brigitte, MM : CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOREAU Celine Kim à Mme THIBAUT Annie, MM : ARNOULT Thierry à Mme COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LESCURE Pierre à Mme VRILLON Brigitte, RABIER Jean-Claude à M. DUCHALAIS Alain, VITORIA Jean Raymond à Mme BONNEAU Isabelle Excusé(s) : M. MÉTAIS Christian</p> <p>Secrétaire de séance : M. CARNIAUX Julien</p>
<p>Réf : 2024_07_04</p> <p>A l'unanimité Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Mention exécutoire : Oui</p>	<p>Objet de la délibération : Modification du règlement intérieur du cimetiere</p> <p>Il est proposé d'ajouter dans le règlement intérieur du cimetière de la commune de Les Montils, la possibilité d'avoir recours aux cercueils en cartons pour les inhumations.</p> <p>Décision : Le conseil municipal décide, à l'unanimité la modification le règlement intérieur du cimetière de la commune de Les Montils, afin d'autoriser les inhumations dans des cercueils en cartons.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 19 JUL. 2024 et publication ou notification du : 22 JUL. 2024</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat</p> <p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p> <p>Secrétaire de séance</p>  

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 09/07/2024

<p>Date de la convocation 02/07/2024</p> <p>Date d'affichage 03/07/2024</p>	<p>L'an 2024 et le 9 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>
<p>Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 13 Votants : 18</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, VRILLON Brigitte, MM : CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOREAU Celine Kim à Mme THIBAUT Annie, MM : ARNOULT Thierry à Mme COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LESCURE Pierre à Mme VRILLON Brigitte, RABIER Jean-Claude à M. DUCHALAIS Alain, VITORIA Jean Raymond à Mme BONNEAU Isabelle Excusé(s) : M. MÉTAIS Christian</p> <p>Secrétaire de séance : M. CARNIAUX Julien</p>
<p>Réf : 2024_07_05</p> <p>A l'unanimité Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Mention exécutoire : Oui</p>	<p>Objet de la délibération : Facturation du repas du 13 juillet aux habitants de la commune ne s'étant pas présentés</p> <p>Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir valider le principe de facturation du repas du 13 juillet aux habitants de la commune s'étant inscrits mais ne s'étant pas présentés au repas.</p> <p>Le prix appliqué sera de 13€ par repas.</p> <p>Décision :</p> <p>Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la facturation des repas réservés par les habitants de Les Montils pour le 13 juillet qui ne se seront pas présentés à celui-ci.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 19 JUL. 2024 et publication ou notification du : 22 JUL. 2024</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat</p> <p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p> <p>Secrétaire de séance</p>  

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 09/07/2024

<p>Date de la convocation 02/07/2024</p> <p>Date d'affichage 03/07/2024</p>	<p>L'an 2024 et le 9 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>
<p>Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 13 Votants : 18</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBault Annie, VILLEDIEU Catherine, VRILLON Brigitte, MM : CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOREAU Celine Kim à Mme THIBault Annie, MM : ARNOULT Thierry à Mme COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LESCURE Pierre à Mme VRILLON Brigitte, RABIER Jean-Claude à M. DUCHALAIS Alain, VITORIA Jean Raymond à Mme BONNEAU Isabelle Excusé(s) : M. MÉTAIS Christian</p> <p>Secrétaire de séance : M. CARNIAUX Julien</p>
<p>Réf : 2024_07_06</p> <p>A l'unanimité Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Mention exécutoire : Oui</p>	<p>Objet de la délibération : Renouvellement convention transport (Agglopolys - Les Montils)</p> <p>Depuis plusieurs années, la commune a une convention concernant le transport scolaire avec Agglopolys.</p> <p>Il advient de la renouveler.</p> <p>La convention prendra effet à la rentrée scolaire 2024 - 2025 et s'achèvera à l'issue de l'année scolaire 2028 - 2029. La commune loue un mini bus de 9 places et l'ensemble des dépenses relatives au transport scolaire (location, entretien, frais de personnel...) sont pris en charge 95% par Agglopolys.</p> <p>Décision : Le conseil municipal décide, à l'unanimité de renouveler pour 3 ans la convention transport avec Agglopolys à compter de la rentrée scolaire 2024 - 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : 19 JUL. 2024 et publication ou notification du : 22 JUL. 2024</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat Certifié exécutoire, publié ou notifié Le Maire A.DUCHALAIS</p> <p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p> <p>Secrétaire de séance</p>